

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTRÉE EN SECONDE.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES AU LYCÉE Paulette NARDAL

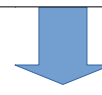
Enseignement proposé en SECONDE:

Choix de l'enseignement : A.P/ Option : ARTS PLASTIQUES (3 h)

Aucune connaissance préalable n'est demandée. Le choix de cet A.P/ Option est fortement recommandé aux élèves qui projettent de suivre en 1ère et/ou terminale l'enseignement de spécialité Arts Plastiques ou continuer l' A.P Option Arts Plastiques en première et terminale.

L'A.P / Option Arts Plastiques est un module d'enseignement de 3 heures par semaine basé sur :

- Des projets collectifs ou individuels qui s'appuient sur le questionnement autour d'un ou plusieurs lieux ou métiers de création artistique appartenant à l'environnement du lycée ou largement documentés par l'Internet. (Beaux-arts, graphisme, infographie, photographie, design, architecture, etc.) ;
- Des interrogations sur le statut de l'artiste et les enjeux de sa production (esthétiques, sociaux, économiques) et les contraintes matérielles et morales de l'artiste producteur d'images ;
- Un travail de production inspiré par le thème choisi ; choix d'une présentation des éléments rassemblés par le groupe et élaboration d'outils de diffusion (exposition, documentaire, écrits, croquis de projet, etc.).



PREMIÈRE :

SPÉCIALITÉ ARTS PLASTIQUES

4 h. / semaine.

On peut y accéder à partir de n'importe quelle seconde mais il est préférable par souci de cohérence et de niveau d'avoir suivi l'enseignement A.P./ Option Arts Plastiques.

La spécialité ARTS PLASTIQUES peut être abandonnée en fin de Première ou poursuivie en Terminale.

OU/ ET

A.P./ OPTION ARTS PLASTIQUES

3 h. / semaine

Double niveau Première et Terminale

Option accessible à tous les élèves désireux de pratiquer, de renforcer leur culture générale, d'ouvrir leurs regards sur le monde et d'affiner leur projet d'orientation. Il est fortement conseillé aux élèves poursuivant la spécialité ARTS PLASTIQUES de le compléter par le module A.P Option ARTS PLASTIQUES.



TERMINALE

SPÉCIALITÉ ARTS PLASTIQUES

6 h. /semaine.

Seuls les élèves ayant suivi la spécialité ARTS PLASTIQUES en classe de PREMIÈRE peuvent accéder et poursuivre l'enseignement de spécialité ARTS PLASTIQUES en classe de TERMINALE.

OU/ ET

A.P./ OPTION ARTS PLASTIQUES

3 h./ semaine

Double niveau Première et Terminale

Option accessible à tous les élèves désireux de pratiquer, de renforcer leur culture générale, d'ouvrir leurs regards sur le monde et d'affiner leur projet d'orientation. Il est fortement conseillé aux élèves poursuivant la spécialité ARTS PLASTIQUES de le compléter par le module A.P. Option ARTS PLASTIQUES.